

The background of the advertisement is a light blue sky. In the upper right, a dark grey traffic light hangs from a diagonal pole. The lower half of the image is composed of several large, overlapping geometric shapes representing buildings. On the left, there is a green shape and a tan shape. In the center and right, there are larger tan and grey shapes. The word 'PULSE' is written in a large, bold, green, italicized sans-serif font in the top left corner.

# *PULSE*

**remax**e *PULSE*

**L'immobilier partout.  
Et surtout dans votre épargne.**

Un fonds immobilier non coté, investi principalement en Europe, conçu pour s'intégrer dans vos enveloppes d'épargne modernes : *assurance-Vie, PER, compte-titres, gestion pilotée.*

# risques et avertissements

**⚠️ AVERTISSEMENT IMPORTANT**

Un investissement dans Remake Pulse est spéculatif et comporte un degré substantiel de risque, y compris un risque de perte totale du capital. Il ne devrait être envisagé que par des investisseurs dont les moyens financiers sont suffisants pour assumer un tel risque et qui n'ont pas de besoin immédiat de liquidité.

Ce document promotionnel ne constitue pas un conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés à un investissement dans Remake Pulse, veuillez vous référer au Prospectus disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou sur [www.remake.fr](http://www.remake.fr)

**RISQUES GÉNÉRAUX**

**Risque de perte en capital**

Remake Pulse n’offre aucune garantie de capital. Le montant initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Les investisseurs ne devraient pas investir dans le Fonds s’ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d’une telle perte.

**Risque de liquidité**

Remake Pulse propose une liquidité encadrée, conforme au Règlement ELTIF (voir détails page 10) : fenêtre de rachat hebdomadaire, plafond des rachats fixé à 16,7 % des actifs liquides sur une période de 2 mois, période de blocage initiale de 2 ans à compter de la création du fonds (sauf dérogations prévues dans le prospectus article 6.3). En cas de demandes agrégées dépassant ce plafond, les rachats sont traités au prorata. Ces règles sont connues avant toute souscription. Les actifs sous-jacents restent peu liquides par nature : la liquidité offerte par le Fonds ne peut être garantie en toutes circonstances, et les rachats peuvent être plafonnés ou suspendus. La poche liquide représente au minimum 10% de l’actif du fonds.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du Fonds dépend des choix d’investissement opérés par la Société de Gestion. Rendement non garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

**Risque de contrepartie**

Le Fonds est exposé au risque de défaillance de ses contreparties : locataires, promoteurs, établissements de crédit ou administrateurs de biens. Un défaut de paiement peut entraîner une baisse des revenus et/ou de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque opérationnel**

Le Fonds peut être exposé à des défaillances dans les processus opérationnels — conservation des actifs, valorisation, traitement des transactions — résultant d’erreurs humaines, de pannes de systèmes ou d’événements extérieurs.

**RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE**

**Risques liés au marché immobilier**

Les investissements du Fonds sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d’actifs immobiliers : évolution des loyers, vacance locative, dépendance à certains locataires, risques environnementaux (amiante, pollution des sols), cyclicité des marchés immobiliers français et étrangers, risques réglementaires et fiscaux.

**Risque de non-liquidité des actifs immobiliers**

Les actifs immobiliers détenus par le Fonds sont par nature peu liquides. La cession d’un actif peut s’avérer difficile ou se réaliser à un prix inférieur aux estimations, ce qui peut affecter la valeur liquidative et les performances du Fonds.

**Risque lié aux titres non cotés**

Le Fonds investit dans des sociétés et fonds non cotés, plus vulnérables aux évolutions de marché. Ces investissements peuvent prendre plusieurs années pour arriver à maturité, ce qui peut peser sur la performance des premières années.

**Risque de taux**

Le Fonds peut être investi en produits de taux. Le risque de taux correspond à la baisse de la valeur d’une créance dont le taux d’intérêt est fixe lorsque les taux d’intérêts du marché montent. La baisse de la valeur de ces actifs peut entraîner de ce fait une baisse de la Valeur Liquidative des Parts du Fonds.

**Risque de change**

Certains investissements du Fonds peuvent être libellés en devises autres que l’euro (notamment en livres sterling pour les actifs britanniques). Une dépréciation de ces devises par rapport à l’euro peut affecter négativement la valeur et les rendements du Fonds.

# risques spécifiques à Remake Pulse

**Risque lié à l’horizon d’investissement**

Remake Pulse comporte une période de blocage initiale de 2 ans à compter de la date de création du Fonds. Au-delà, des rachats hebdomadaires sont possibles dans la limite du plafond contractuel. L’investisseur doit néanmoins envisager cet investissement sur le long terme : les actifs sous-jacents sont peu liquides par nature et une sortie anticipée peut s’avérer difficile ou se réaliser dans des conditions défavorables.

**Risque lié à l’effet de levier**

Le Fonds peut avoir recours à l’endettement pour le financement de certains investissements. L’effet de levier amplifie à la fois les gains potentiels et les risques de perte. Il augmente également les frais du Fonds en raison des intérêts dus.

**Risque lié aux fonds du portefeuille**

Le Fonds peut investir dans d’autres fonds immobiliers (fonds de portefeuille). Il est alors exposé aux risques propres à ces fonds, notamment en matière de valorisation, de liquidité et de double niveau de frais.

**Risque lié à l’absence de distribution courante**

Remake Pulse n’a pas vocation à distribuer des dividendes réguliers : les revenus sont capitalisés afin de maximiser la performance à terme. Cet investissement peut ne pas convenir aux investisseurs recherchant des revenus courants.

**Risque lié à la période de commercialisation**

La performance du Fonds peut varier selon la tranche à laquelle appartient l’investisseur, en fonction des conditions de marché au moment de l’investissement.

**RISQUE DE DURABILITÉ (ESG)**

Un risque de durabilité est un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif significatif sur la valeur d’un investissement. La Société de Gestion intègre ces risques dans ses décisions d’investissement.

**Risques environnementaux**

Risques liés au changement climatique (risques physiques : inondations, sécheresses, hausse des températures) et aux risques de transition (nouvelles réglementations, évolution des normes énergétiques), susceptibles d’affecter la valeur des actifs immobiliers.

**Risques sociaux**

Risques liés à la santé et à la sécurité des occupants, aux pratiques dans la chaîne d’approvisionnement, ainsi qu’aux risques de pandémie pouvant affecter un large éventail de secteurs économiques.

**Risques de gouvernance**

Risques liés à la gestion fonctionnelle des actifs sous-jacents, à la cybersécurité (fraude, vol de données), ainsi qu’à d’éventuelles carences en matière d’éthique des affaires ou de respect des réglementations applicables.

# Une nouvelle ère pour l'épargne réelle.

L'immobilier des institutionnels, pour tous les épargnants

L'immobilier non coté fait partie de cette famille. Il a longtemps constitué l'un des piliers des allocations des fonds de pension, family offices et grandes fortunes mondiales : revenus locatifs contractuels, horizon long terme et décorrélation partielle des marchés actions.

Avec le règlement européen ELTIF 2, les fonds non cotés sont désormais plus facilement accessibles à tous les épargnants : des valeurs publiées régulièrement pour suivre son investissement, une intégration dans les enveloppes d'épargne habituelles. Enfin, Remake met en place une liquidité conforme au Règlement ELTIF avec le calcul d'une valeur liquidative assorti d'un mécanisme de rachat après 2 ans sans préavis hebdomadaire, ainsi que la mise en place d'outils de gestion de la liquidité prédéfinis (plafonnement des rachats, mécanisme anti-dilution). Malgré toutes ces mesures, la liquidité n'est pas garantie et les rachats peuvent être plafonnés ou suspendus.

**Remake Pulse** est la réponse immobilière à cette accélération. Un fonds conçu pour faire entrer l'univers de l'immobilier dans les allocations modernes.



## AVANT

### Des marchés morcelés, nationaux, petits

Chaque pays, ses propres véhicules. Chaque véhicule, ses propres règles. L'épargne non cotée ne circulait pas en Europe, elle s'accumulait dans des structures locales, parfois inaccessibles au grand public et souvent invisibles pour les distributeurs étrangers.

## LA RUPTURE

### L'Europe ouvre ces marchés à tous

En 1985, la directive UCITS a créé le marché unique de l'épargne mobilière (actions, obligations...) : un agrément, un passeport, une distribution possible dans tous les États membres. Des milliers de fonds. Des trillions d'euros collectés.

ELTIF 2.0 est depuis 2024 cette même révolution pour les actifs réels, dont l'immobilier. Un cadre unifié, un passeport européen, une distribution de masse enfin possible pour le non coté.

## DEMAIN

### 34 000 milliards de dollars

C'est l'estimation de PWC\* pour le marché mondial du non coté en 2030. Une classe d'actifs qui s'apprête à entrer dans l'épargne de masse européenne, accompagnée d'une information régulière (valeur liquidative et reporting périodiques) et d'une intégration dans les enveloppes d'épargne les plus connues.

Remake Pulse est la réponse immobilière à cette accélération.

\* PWC Global Private Markets Review 2025, estimation prospective à titre indicatif.

# Quatre décisions de conception qui changent tout.

**Remake Pulse** est un fonds immobilier non coté construit autour des standards qu'exigent les compagnies d'assurance vie, les banques, les gérants sous mandat : des valeurs liquidatives, la capitalisation des revenus, une liquidité conforme au Règlement ELTIF.



## Des gains potentiels qui s'accumulent, un patrimoine qui se construit.

Remake Pulse est un fonds qui capitalise 100% de ses revenus : il ne les distribue pas, les gains s'accumulent directement dans la valeur de la part. En assurance-vie, la fiscalité ne s'applique qu'au moment du rachat sur votre contrat. En compte-titres, vous n'êtes pas imposé tant que vous n'avez pas vendu vos parts ; c'est vous qui choisissez le moment. Une logique rare dans l'immobilier accessible au grand public. Les revenus ne sont pas garantis, il existe un risque de perte en capital.



## Une liquidité annoncée, encadrée à l'avance.

Les règles de sortie sont écrites avant le premier euro investi. Le plafond de rachat bimestriel est connu dès la souscription. Il s'applique à tous, de la même façon, dès le premier jour à l'issue de la période de blocage initiale de 2 ans à compter de la date de création du Fonds. En cas de forte demande, les ordres sont traités au prorata. La liquidité demeure limitée et n'est pas garantie en toutes circonstances, les actifs sous-jacents étant peu liquides par nature. Horizon de placement recommandé : 10 ans.

Un investissement dans Remake Pulse est spéculatif et comporte un degré substantiel de risque, y compris un risque de perte totale du capital. Il ne devrait être envisagé que par des investisseurs dont les moyens financiers sont suffisants pour assumer un tel risque et qui n'ont pas de besoin immédiat de liquidité. Remake Pulse est un placement long terme, dont l'horizon de placement recommandé est 10 ans, qui comporte notamment des risques liés aux marchés immobiliers et des risques de change. Pour plus d'informations sur les risques liés à un investissement dans Remake Pulse, veuillez-vous référer à la section RISQUES de ce document en page 2 et 3, ainsi qu'au Prospectus disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou sur [www.remake.fr](http://www.remake.fr).  
Veuillez à prendre connaissance du prospectus avant toute décision d'investissement.



## Assurance-vie, compte-titres, gestion pilotée : Remake Pulse s'adapte à votre épargne.

Que vous investissiez via votre contrat d'assurance-vie, un compte-titres ou dans le cadre d'une gestion pilotée, Remake Pulse est accessible sans démarche particulière. Un seul fonds, disponible dans toutes les enveloppes d'épargne courantes, en France comme au Luxembourg.



## Adapter sans cesse ses convictions.

L'allocation évolue en fonction des primes de risque, marché par marché. Quand un segment devient trop cher, on s'en éloigne. Quand un autre propose de meilleures opportunités, on s'y positionne. Une gestion active guidée par l'analyse de nos gérants SRI 3/7. Remake Pulse est classifié Article 8. Il promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR).

# Un fonds qui capitalise 100% de ses revenus potentiels : une performance lisible dans la valeur de la part.

La visibilité de la performance potentielle s'appuie premièrement sur les revenus locatifs encadrés contractuellement avec les locataires des immeubles, deuxièmement sur le mode de valorisation, ici une valeur liquidative calculée et non un prix administré et enfin troisièmement sur la capitalisation des résultats, qui sont intégrés dans la valeur de la part et sont ainsi visibles pour l'investisseur. Remake Pulse est un fonds qui capitalise la totalité de ses revenus potentiels : il ne les distribue pas, les gains (non garantis) s'accumulent directement dans la valeur de la part. En assurance-vie, la fiscalité ne s'applique qu'au moment du rachat sur votre contrat. En compte-titres, vous n'êtes pas imposé tant que vous n'avez pas vendu vos parts.

## C'est vous qui choisissez le moment.

La fiscalité applicable dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et de l'enveloppe de détention. Se reporter à la documentation du Fonds et, le cas échéant, à un conseil fiscal.

Performance non garantie.



# Une allocation active : la flexibilité comme discipline.

L'immobilier est cyclique, les marchés ne se synchronisent pas. Ce qui est cher aujourd'hui peut redevenir attractif demain, et inversement. Plutôt que de se spécialiser sur un segment ou un pays, et subir ses retournements, Remake Pulse se donne les moyens d'aller chercher les primes de risque qu'il juge les plus attractives. La prime de risque, c'est l'écart entre le rendement attendu d'un actif immobilier et celui d'un placement sans risque. Notre analyse est toujours structurée et ne se fait pas selon l'intuition du moment. Cette recherche ne constitue pas une garantie de rendement.

Une discipline d'allocation, documentée et rigoureuse.

## L'immobilier est cyclique, notre allocation aussi.

### 01

#### La génération de revenus comme moteur principal

Le moteur de performance recherché est d'abord celui des revenus locatifs contractuels : des immeubles occupés, dont les loyers constituent la base du rendement. Des opérations de création de valeur modérée peuvent compléter cette approche, mais elles ne s'y substituent pas.

➤ Performance et capital non garantis.

### 02

#### Une diversification large, en Europe et au-delà

Jusqu'à 90 % du portefeuille est investi dans des actifs immobiliers, détenus directement ou indirectement, le solde étant placé en actifs liquides. Il investit essentiellement en Europe, avec une capacité d'investissement minoritaire dans d'autres pays membres de l'OCDE. Il couvre plusieurs secteurs : logistique, commerces, résidentiel géré, immobilier de bureau, hôtellerie... Après trois ans, aucun pays ni secteur ne peut dépasser 50% du portefeuille.

➤ Univers : immobilier essentiellement européen. Pays hors Europe : OCDE uniquement, en position minoritaire.

### 03

#### Une allocation guidée par les primes de risque

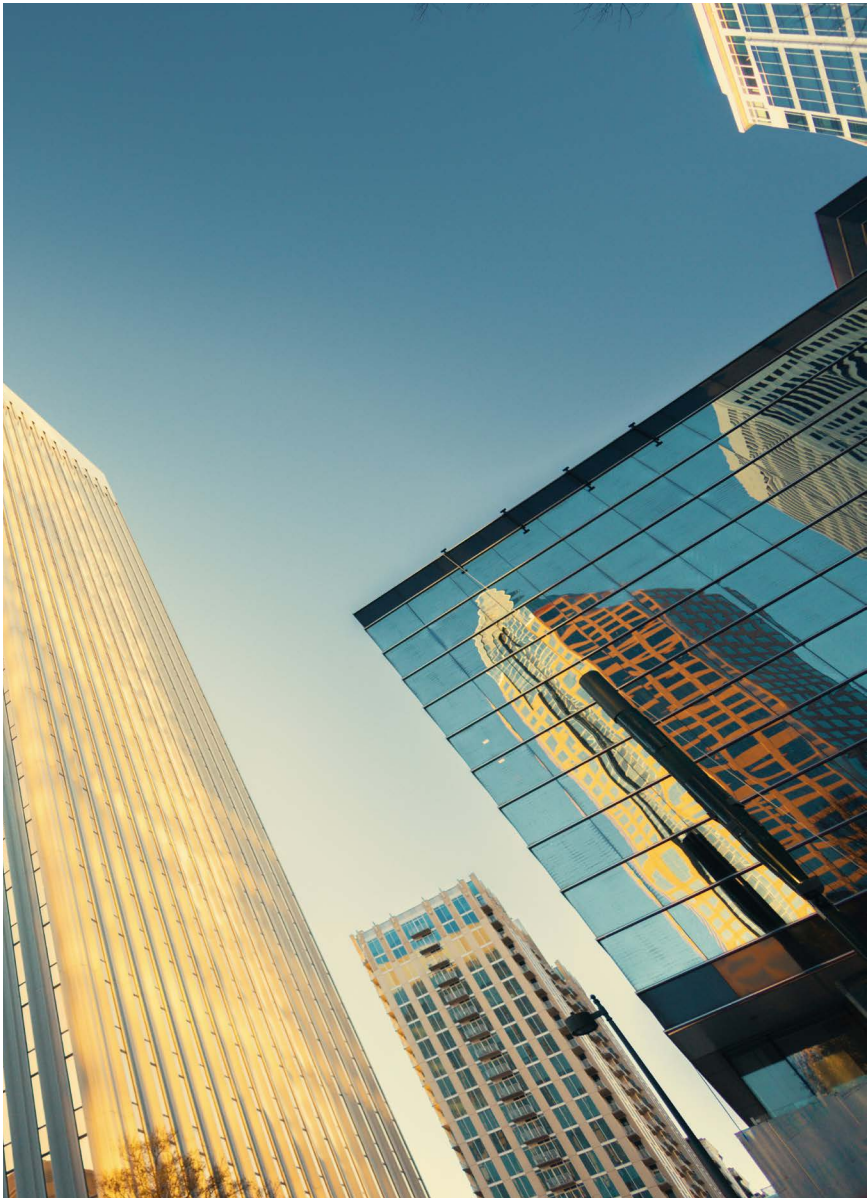
Les gérants s'appuient sur un modèle d'analyse interne qui surveille l'évolution des primes de risque immobilières, segment par segment. Concrètement : repérer les marchés en surchauffe, réduire l'exposition, orienter la recherche d'actifs, voire céder des actifs trop chers. Chaque décision reste soumise au jugement des gérants.

➤ Méthode : modèle paramétrique d'allocation — critères objectifs et mesurables, actualisé trimestriellement.

# Des marchés qui bougent. Savoir choisir son moment.

|                                                                                                      |                                                                                      |                                                                                  |                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <div>-25%</div> <div>correction des valeurs vénales prime 2022–2024 post choc de taux (Europe)</div> | <div>+16%</div> <div>rebond observé des valeurs prime depuis le point bas 2024</div> | <div>+7%</div> <div>croissance des loyers prime Europe bureaux 2025 (CBRE)</div> | <div>+15%</div> <div>croissance des volumes investis en Europe en 2025</div> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|

Données de marché fournies à titre indicatif : sources Remake et CBRE, estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les chiffres de performance passés et les estimations ne constituent pas une promesse de rendement. La croissance des indices de marché ou des loyers ne préjuge pas de la performance du fonds. Ces données portent sur l'immobilier commercial de la zone euro (bureaux, commerces, logistique) et ne sont pas nécessairement représentatives des autres zones géographiques (Europe hors zone euro, OCDE) ni des autres typologies d'actifs. Données sectorielles citées à titre d'illustrations.



# L'immobilier récompense ceux qui savent lire les cycles.

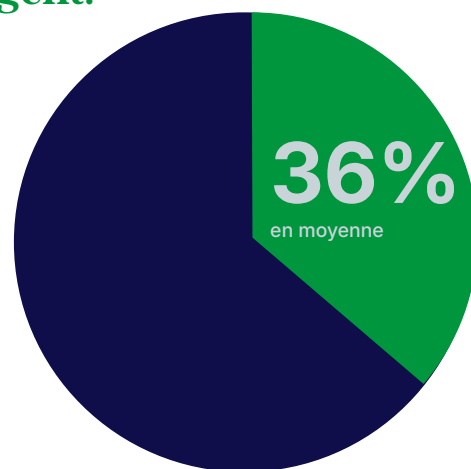
L'immobilier commercial européen a traversé quatre cycles distincts depuis 2000. Chaque période a sa propre logique : taux, liquidité, demande locative, correction. La correction de 2020–2024 est la plus sévère depuis la crise financière. Elle a été déclenchée par un choc de taux sans précédent.

## L'histoire ne se répète pas mais bégaye parfois.

Entre 2005 et 2009, les prix de l'immobilier commercial en zone euro ont progressé de 12 % en cumulé, malgré la crise financière intervenue en fin de période.  
Entre 2015 et 2019, ils ont enregistré une hausse cumulée de 28 %, dans un environnement de taux bas.

Source : indice CPPI agrégé BCE — immobilier commercial zone euro (bureaux, commerces, logistique). Ces données ne sont pas nécessairement représentatives des autres zones géographiques (Europe hors zone euro, OCDE) ni des autres classes d'actifs, notamment le résidentiel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Données à caractère illustratif.

## Des marchés qui divergent.



Chaque trimestre depuis 2008, plus d'un tiers des marchés immobiliers européens évolue dans une direction différente de la tendance générale. Certains montent, d'autres baissent ou stagnent, au même moment. Une diversification large, sectorielle et géographique, permet de tirer parti de cette hétérogénéité : moins de risque concentré, plus de résilience.

Source : société de gestion sur base données CBRE période 2008-2026.

## Ce que Remake Pulse cible

# PULSE

➤ Objectif de performance non garanti

**6% ANNUALISÉ NET DE FRAIS SUR 10 ANS**

➤ SRI indicatif

**3/7**

➤ Horizon de placement recommandé

**10 ANS**

Un investissement dans Remake Pulse est spéculatif et comporte un degré substantiel de risque, y compris un risque de perte totale du capital. Il ne devrait être envisagé que par des investisseurs dont les moyens financiers sont suffisants pour assumer un tel risque et qui n'ont pas de besoin immédiat de liquidité. Remake Pulse est un placement long terme, dont l'horizon de placement recommandé est 10 ans, qui comporte notamment des risques liés aux marchés immobiliers et des risques de change.

Ce document promotionnel ne constitue pas un conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés à un investissement dans Remake Pulse, veuillez-vous référer à la section RISQUES de ce document en page 2 et 3, ainsi qu'au Prospectus disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou sur [www.remake.fr](http://www.remake.fr)

Veillez à prendre connaissance du prospectus avant toute décision d'investissement.

# Les règles du jeu sont écrites avant le premier euro investi.

La liquidité de Remake Pulse est encadrée et annoncée : la liquidité de Remake Pulse s'inscrit dans le cadre réglementaire applicable aux fonds ELTIF et AIFM2 et selon les modalités prévues dans la documentation du fonds.

En 2023-2024, plusieurs fonds immobiliers ont activé des mécanismes de restriction de rachats dans l'urgence, sans que les investisseurs l'aient anticipé.

(source : Aspim, rapport d'activité 2024)

Chez **Remake Pulse**, les règles de liquidité sont définies avant le premier euro investi, conformément au cadre réglementaire ELTIF et AIFM2, et aux règles définies dans la documentation juridique du Fonds. Le plafond de rachat — 16,7 % des actifs liquides sur une période agrégée de 2 mois — est connu dès la souscription (rachat possible à l'issue de la période de blocage initiale de 2 ans à compter de la date de création du Fonds). Il n'est pas découvert le jour où l'on veut sortir.

La liquidité n'est pas garantie et les rachats peuvent être plafonnés ou suspendus.



➤ **Valeur liquidative hebdomadaire calculée et publiée**

Chaque semaine, la valeur des parts est calculée, contrôlée et publiée. C'est le prix de référence pour toute souscription ou tout rachat. La valeur de rachat correspond à la valeur liquidative en vigueur à la date d'exécution.

➤ **Fenêtre de rachat hebdomadaire**

Les demandes de rachat sont centralisées chaque semaine (à partir de la première valeur liquidative publiée à compter du 2<sup>ème</sup> anniversaire du fonds). Traitement standardisé, documenté, traçable. Un processus identique pour tous, sans exception.

➤ **Plafond réglementaire de 16,7% de la poche liquide**

Ce seuil correspond à 16,7% des actifs liquides du Fonds tous les deux mois. Si les demandes de rachat agrégées le dépassent, elles sont traitées au prorata des ordres. Ce mécanisme est inscrit dans les documents juridiques du Fonds et connu avant toute souscription. La poche liquide représente au minimum 10% de l'actif du fonds.

# Conjuguer gestion exigeante et impératif de réactivité. Remake, des personnes clés expertes.

**Remake Pulse** est un fonds exigeant sur le plan technique : publier une valeur de part chaque semaine sur des actifs immobiliers non cotés, veiller à l'intérêt des investisseurs existants et des nouveaux, adapter le patrimoine aux flux de la collecte, produire des reportings détaillés pour assurer une transparence totale sur la vie du fonds. Ce sont des compétences que les équipes de Remake ont construites sur la durée.

Le management de Remake compte en moyenne plus de dix ans d'expérience dans la gestion d'actifs immobiliers à valeur liquidative fréquente. Plusieurs collaborateurs ont déjà réalisé ce type de gestion au sein de structures précédentes, avant de rejoindre Remake.

La composition des équipes et des personnes clés est susceptible d'évoluer dans le temps. Les informations sur l'expérience des équipes sont indicatives et ne constituent pas une garantie de résultat.

## Les chiffres clés de Remake

|                                                                                                        |                                                                                    |                                                                                                                                                |                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <div>~1 MD€</div> <div>de patrimoine immobilier<br/>géré en Europe<br/>par la société de gestion</div> | <div>9</div> <div>pays déjà investis en Europe<br/>par la société de gestion</div> | <div>&gt;10 ans</div> <div>d'expérience moyenne en<br/>gestion immobilière à valeur<br/>liquidative par les gérants et<br/>fund managers</div> | <div>7</div> <div>assureurs-vie déjà<br/>partenaires de la société<br/>de gestion</div> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

## Un rayonnement naturellement européen

Remake, c'est une organisation taillée pour l'asset management européen dès son origine. 26 professionnels, des investissements dans neuf pays, plus d'1 milliard d'euros investis, 16 milliards d'euros d'opportunités étudiées en 2025\*.

\*source Remake

# Remake Pulse en bref

|                                                 | Part R                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Part R2                                                                                       | Part P                                                                                           | Part I                                          |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Investisseurs cibles                            | Assureurs, fonds de retraite professionnelle                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Tous investisseurs, y compris retail, via distributeurs agréés                                | Tous investisseurs, y compris retail, via distributeurs agréés agissant en <i>execution only</i> | Investisseurs professionnels et institutionnels |
| Souscription minimale                           | 1 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1 €                                                                                           | 1 €                                                                                              | 250 000 €                                       |
| Affectation des résultats                       | 100% capitalisant — performance reflétée en valeur liquidative                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Valeur liquidative                              | Hebdomadaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Commission de gestion                           | 1,60 % HT<br>soit 1,92 % TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1,60 % HT<br>soit 1,92 % TTC                                                                  | 1,20 % HT<br>soit 1,44 % TTC                                                                     | 0,80 % HT<br>soit 0,96 % TTC                    |
| Commission de souscription non acquise au Fonds | À la discrétion des intermédiaires financiers, dans la limite de 4,17% HT soit 5% TTC maximum                                                                                                                                                                                                                                   | À la discrétion des intermédiaires financiers, dans la limite de 4,17% HT soit 5% TTC maximum | N/A                                                                                              | N/A                                             |
| Commission de surperformance                    | À chaque Date d’Établissement de la Valeur Liquidative, la Commission de Surperformance est égale à quinze pour cent (15 % HT soit 18 % TTC) de la performance positive au-delà d’une performance absolue de six pour cent (6 %) et fait l’objet d’une provision ou d’une reprise de provision limitée à la dotation existante. |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Commission de mouvement                         | 2,00 % HT soit 2,40 % TTC maximum du montant (hors droits et hors taxes) de l’investissement concerné, facturée par la société de gestion au titre des opérations d’investissement sur les actifs Immobiliers.                                                                                                                  |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Commissions indirectes du Fonds                 | 1 % maximum de l’actif net du fonds par an, correspondant aux commissions de gestion supportées au niveau des fonds du portefeuille et versées à leurs gérants / general partners.                                                                                                                                              |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| SRI indicatif                                   | 3/7                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Classification SFDR                             | Article 8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Durée du Fonds                                  | 99 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Horizon recommandé                              | 10 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |
| Période de blocage                              | 2 ans à compter de la création du fonds                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                               |                                                                                                  |                                                 |

# remaxlePULSE

Ceci est une communication à caractère commercial et n’a pas de valeur contractuelle.

Un investissement dans REMAKE PULSE constitue un placement à long terme. Il est donc recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de 10 ans.

Un fonds ELTIF est un investissement illiquide. Tous les investisseurs doivent conformément au Règlement ELTIF, s’assurer que seule une petite partie de leur portefeuille d’investissement global est investie dans un ELTIF tel que ce Fonds. Le présent document est fourni à titre d’information uniquement. Il ne contient pas toutes les informations nécessaires pour permettre aux investisseurs potentiels de prendre une décision d’investissement. Du fait de leurs simplifications, les informations contenues dans cette présentation sont inévitablement partielles et n’ont qu’une valeur indicative. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du document d’informations clés et les risques liés au Fonds. Cette documentation est disponible auprès de Remake Asset Management ou de votre conseiller.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de Remake Asset Management au moment indiqué et sont susceptibles d’être modifiées sans préavis. Remake Asset Management n’est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d’investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l’adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d’investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu’aucune garantie ne peut être donnée quant à l’adéquation, la pertinence ou la rentabilité d’un investissement spécifique pour le portefeuille d’un client ou futur client. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d’investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des conditions économiques et de marché importantes.

L’investissement en FPS comporte des risques notamment de perte en capital, de liquidité, de change et liés aux marchés de l’immobilier français et étranger. Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les objectifs évoqués ne sont pas garantis et la valeur des investissements de Remake Pulse est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Remake Pulse est un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) agréé ELTIF par l'AMF en date du 21/07/2026.

Remake Asset Management : SAS au capital de 1 540 255,17 € · RCS Paris 893 186 338 · Agréée par l'AMF sous le n° GP-202174.



Communication publicitaire · Septembre 2026 · Document non contractuel  
© 2026 Remake Asset Management

**remaxe** *PULSE*

**remaxe**